

DEPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

N° 2023-048-14

DÉCISION**ACTION DE FORMATION****« Maintenir et Actualiser ses Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail »****Le Maire d'Egly,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé d'une partie des attributions du Conseil,

VU la délibération n°2020-019-1 du 4 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation de pouvoirs au Maire, conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales susvisés, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 207 000 € HT pour les marchés de fournitures et services,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une action de formation pour un agent de la commune d'Egly, intitulée «Maintenir et Actualiser ses Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail»,**CONSIDERANT** la proposition de l'organisme « Croix Rouge Compétence Ile-de-France », 120 avenue Gaston Roussel 93230 Romainville, le 9 février 2024 pour un montant total de 160,00 € TTC.**DÉCIDE****ARTICLE 1** – L'organisme « Croix Rouge Compétence Ile-de-France» 120 avenue Gaston Roussel 93230 Romainville, a été retenu pour assurer l'action de formation suivante :**« Maintenir et Actualiser ses Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail »****ARTICLE 2** – La formation aura lieu le 9 février 2024, 3 rue du Gévaudan 91 090 à LISSES.**ARTICLE 3** – La dépense correspondante de 160,00 € TTC est inscrite au budget de la commune - exercice 2024.**ARTICLE 4** – Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet.
- Monsieur le directeur de l'organisme Croix Rouge Compétence Ile-de-France
- Madame la Trésorière d'Arpajon.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 22/12/23
et de la notification le : 22/12/23
Le Maire



Edouard MATT



Egly, le 19 décembre 2023

Le Maire d'Egly

Edouard MATT